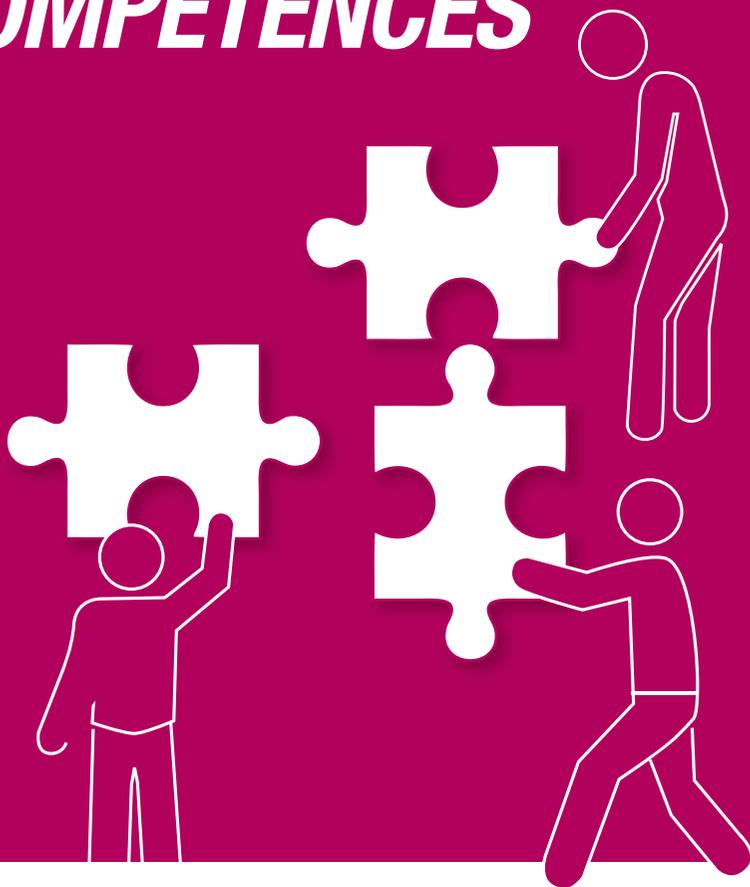


RENFORCEZ VOTRE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EN FAISANT DE VOTRE ENTREPRISE UN ACTEUR DE LA VALIDATION DES COMPETENCES



*Etre acteur de la validation des compétences, c'est permettre à vos travailleurs de faire reconnaître via un **Titre de compétence** officiel les savoirs et savoir-faire acquis en dehors des filières de formation classique.*

La validation des compétences peut être une action personnelle à l'initiative d'un travailleur ou une action initiée et portée par les acteurs de l'entreprise, intégrée à la politique de gestion des ressources humaines, dans une relation gagnant-gagnant employeur-travailleur.

LES AVANTAGES DE LA VALIDATION POUR LES ACTEURS DE VOTRE ENTREPRISE

- **Gestion prévisionnelle des compétences**
 - optimisation des recrutements ;
 - identification des besoins en compétences et optimisation des parcours de formation ;
 - transmission des savoirs et savoir-faire ;
 - évaluation et certification externes et officielles de vos travailleurs ;
- **Professionnalisation de votre entreprise et de vos travailleurs**
 - amélioration de la performance individuelle et collective ;
 - développement des possibilités de carrière et de la mobilité interne et externe de vos travailleurs ;
 - motivation, valorisation et fidélisation de vos travailleurs ;
 - satisfaction à des obligations légales (certifications, CV Formation ...) ;
 - renforcement de l'image de marque et de la compétitivité de votre entreprise.

VOTRE ENTREPRISE PEUT VALIDER LES COMPÉTENCES DANS SES INFRASTRUCTURES

Les épreuves de validation peuvent avoir lieu au sein d'un des Centres de validation agréés ou au sein même de votre entreprise suite à la signature d'une convention avec un Centre agréé.

Pourquoi faire valider les compétences au sein de votre entreprise ?

- Gain de temps pour vos travailleurs et votre entreprise (pas de déplacement) ;
- Épreuves réalisées dans un environnement familier ;
- Aide financière de 600€ / épreuve pour les entreprises établies dans la Région de Bruxelles-Capitale (sous conditions).

GARANTIES QUALITÉ

UN PROCESSUS TRANSPARENT ET DE QUALITÉ

La validation des compétences repose sur un dispositif **transparent** encadré et organisé par :

- le *Consortium de validation des compétences* regroupant les opérateurs publics de formation : Bruxelles Formation, Enseignement de Promotion sociale, SFPME, IFAPME, FOREM ainsi que les partenaires sociaux ;
- les *Centres de validation agréés*.

La validation des compétences repose sur un dispositif de **qualité** :

1. les *référentiels de validation* : élaborés et actualisés de manière stricte et rigoureuse en collaboration avec les partenaires et les acteurs du secteur professionnel concerné ;
2. les *Centres de validation* : agréés au terme de 4 étapes d'un processus qualité sérieux et soumis à une revue de Centre annuelle ;
3. l'*épreuve* : mise en situation pratique évaluée au moyen d'une grille d'évaluation par des professionnels du métier témoignant de plusieurs années d'expérience dans leur domaine ;
4. la *volonté d'amélioration continue* : révision régulière des processus qualité et des méthodologies.

ÉTAPES CLÉS DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISE *

* Des chargés de mission du Consortium de Validation des compétences et les secteurs professionnels vous accompagnent à chaque étape du processus.

S'INFORMER

comprendre le contexte légal, institutionnel et économique, ...



EXPLORER

clarifier les enjeux, mobiliser les acteurs, intégrer dans la politique de développement des compétences, identifier les profils concernés, vérifier la présence des conditions nécessaires, ...



PRÉPARER

réunir l'équipe, contextualiser les épreuves, planifier les sessions, programmer, ...



METTRE EN OEUVRE

informer les candidats, rassembler les infrastructures, réaliser les épreuves, ...



CONCLURE

évaluer le succès, féliciter, tirer les enseignements, pérenniser la démarche, ajuster la politique RH, ...

MÉTIERS DISPONIBLES

La validation des compétences est accessible dans plus de 50 métiers (conducteur(trice) de chariot élévateur, tuteur(trice) en entreprise, employé(e) administratif(ve), ouvrier(ère) boulanger(ère)-pâtissier(ère), maçon(ne), ...).

Vous voulez en savoir plus sur les métiers disponibles et les Centres de validation des compétences agréés,

Consultez notre site internet

www.cvdc.be

VALIDATION DES COMPÉTENCES EN ENTREPRISE

Vous voulez en savoir plus sur la validation des compétences en entreprise (aides financières, modalités pratiques, ...) à Bruxelles ou en Région wallonne,

Contactez les chargés de mission du Consortium de validation des compétences

Séverine Deneubourg, s.deneubourg@cvdc.be - 0490/52 45 77

Marie Deronchène, m.deronchene@cvdc.be - 0475/34 57 48

Rue de Stalle, 67

B – 118 BRUXELLES

